

Avis adopté

Séance plénière du 24 janvier 2023

Cannabis : sortir du statu quo, vers une légalisation encadrée

Déclaration du groupe des Outre-mer

Notre pays éprouve énormément de difficultés à mener des débats sereins et apaisés sur des sujets de société. On a souvent un goût immodéré pour les échanges manichéens se terminant souvent en invectives.

Ce sujet en est la parfaite illustration.

Débattre de la légalisation du cannabis en France, réveille d'emblée des passions les plus exacerbées en vous classant systématiquement, ou dans le camp des antis ou dans celui des pros lorsqu'on ne vous qualifie pas d'hypocrite ou d'irresponsable.

Les enjeux économiques, juridiques, de sécurité, et de santé publique devraient plutôt conduire à une réflexion objective pour parvenir à trouver des solutions consensuelles et socialement acceptables.

Le constat est suffisamment implacable. La stratégie française de lutte contre l'usage et le trafic de cannabis par une politique exclusivement répressive n'a pas permis de résorber ce fléau. Bien au contraire, la France figure même parmi les plus gros consommateurs de cannabis en Europe avec une proportion significative chez les jeunes.

Dans les Outre-mer, qu'on l'appelle zamal, kali, zeb, ou pakalolo ou bangué, le cannabis se place en tête des consommations illicites notamment chez les plus jeunes.

A titre d'exemple, bien que les situations sont variables d'un territoire à un autre, la proportion de jeunes ayant expérimenté ce produit à La Réunion a dépassé la moyenne nationale et s'établit à 47% contre 39 dans l'Hexagone.

Rapport après rapport, cette politique prohibitive montre la mobilisation à l'excès des forces de sécurité, de justice pour un coût exorbitant mais pour quels résultats ?

Cette mobilisation ne permet ni de résorber l'usage et le trafic ni la conduite d'une stratégie de prévention et de prise en charge des plus vulnérables.

Notre société est dès lors à la croisée des chemins : devons-nous poursuivre la stratégie du tout répressif ou apporter des solutions plus sécurisantes pour enrayer la tendance à la consommation des plus jeunes

Cet avis contient certes, des préconisations permettant d'identifier toutes les étapes vers une légalisation. De la nécessaire recherche scientifique à l'encadrement de la production

et de la distribution. Cependant, le Groupe des Outre-mer s'interroge toujours sur l'opportunité d'organiser une consultation citoyenne lorsqu'on appelle en parallèle, à une légalisation. Cherchons-nous un débat participatif pour légitimer notre position ?

N'aurions-nous pas dû les interroger en amont pour éclairer nos travaux ?

De plus, le Groupe des Outre-mer regrette également le traitement de la légalisation que sous l'angle du cannabis récréatif lorsqu'on sait que de nombreuses initiatives scientifiques sont en cours sur le volet thérapeutique comme en Guadeloupe.

Enfin, en première ligne contre le trafic de stupéfiants, notamment dans la zone Antilles-Guyane, positionnée sur les routes d'acheminement de la cocaïne vers l'Europe, nous nous posons la question des conséquences d'une telle légalisation dans la lutte contre le narcotrafic dans nos territoires.

Pour l'ensemble de ces raisons, les avis du Groupe des Outre-mer sont partagés et chacun sera libre de le voter.